



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 49059

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant, auprès de M. le ministre de l'éducation nationale les propositions du syndicat des enseignants (FEN - UNSA) qui propose de relever « le nouveau défi démocratique » de l'enseignement et considérant, comme le syndicat des enseignants, que « refuser l'indispensable réforme de l'école, c'est prendre le risque d'une rupture avec l'opinion et d'une implosion du service public d'éducation », lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver, notamment dans le dossier « Agir pour ne pas subir », à la proposition initiale et continue des enseignants, de modules spécialisés dans la gestion de la violence en milieu scolaire.

Texte de la réponse

La formation continue des enseignants a notamment pour ambition d'accompagner, par des dispositifs et des actions appropriés aux besoins des personnels, les évolutions de la politique éducative. Elle contribue de la sorte au développement des compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'une profession en profonde mutation depuis plusieurs années. L'enseignant doit en effet pleinement assurer les missions qui sont les siennes non seulement dans le cadre de sa classe, mais également dans le cadre de son établissement et du système éducatif tout entier. Il doit en particulier contribuer à l'éducation à la citoyenneté de chacun des élèves qui lui sont confiés, aidant de la sorte à prévenir les situations d'incivilité scolaire. Les plans académiques de formation continue des enseignants et leurs volets départementaux proposent conformément aux orientations nationales, des actions de formation visant à la prévention de la violence en milieu scolaire. Ces actions conjuguent les ressources de l'éducation nationale et de ses partenaires : justice, police, affaires sociales et sont construites le plus souvent en réponse aux besoins des équipes éducatives.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49059

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4242

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7348